



TERMES DE RÉFÉRENCE

Réalisation d'une étude d'impact et de l'évaluation finale des programmes :

“PLATEFORMES - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés”

&

“PLAIDOYER ET RECHERCHE COMMUNAUTAIRE - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés”

En partenariat
avec



[Coalition PLUS](#) est une Union internationale d'associations de lutte contre le VIH œuvrant dans une démarche communautaire pour la santé globale des populations clés du VIH et des hépatites virales. En 2024, l'Union comporte 15 associations membres et plus de 110 associations partenaires, réparties en 10 Réseaux internationaux thématiques, linguistiques ou géographiques



Ces 10 Réseaux se basent sur le triptyque d'action **renforcement de capacités pour les Services - Recherche communautaire** pour la production d'évidences scientifiques - **Plaidoyer** pour la transformation politique et sociale (associé à des moyens d'actions transversaux que sont le suivi-évaluation, la capitalisation, la communication, etc.)

Les Conventions programmes "PLATEFORMES - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés" et "PLAIDOYER ET RECHERCHE COMMUNAUTAIRE - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés" sont soutenues par l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires financiers. Ces programmes visent à renforcer les capacités des organisations communautaires dans la lutte contre le VIH, à produire des évidences scientifiques et à influencer les politiques publiques.

Ce document de Termes de Référence (TDR) détaille les objectifs, la méthodologie et les attentes pour la réalisation d'une étude d'impact et de l'évaluation finale de ces programmes. **L'objectif principal est de mesurer l'impact des interventions et de renforcer la culture de l'évaluation au sein des organisations participantes.**

Le travail sur l'étude d'impact doit permettre de préfigurer du dispositif de suivi des impacts pour la prochaine phase de financement du programme (à partir de 2026).

L'évaluation s'adosse à l'étude d'impact pour consolider certains points qui seront amenés par l'étude et également évaluer des aspects qui n'auront pas été traités. Le

couplage de ces deux travaux permettra à la consultance une bonne appropriation des thématiques et du fonctionnement du réseau avant de conduire le travail d'évaluation finale, et permettra une analyse plus en profondeur. Elle est contractuelle dans le cadre du renouvellement de ce financement.

Résumé de l'appel d'offre

Date de diffusion des TDR : 27/09/2024

Date limite de réception des offres : 21/10/2024

Le dossier de réponse doit comprendre :

PARTIE 1 : ETUDE D'IMPACT

1. Une offre technique composée d'une note de compréhension des Termes des Référence (TdR), d'un exposé de la démarche méthodologique, d'un chronogramme d'exécution de la mission désignant clairement les jalons et les livrables et des références du/de la/des consultant.es (CVs détaillé) pour l'accompagnement et la réalisation d'une étude d'impact sur les deux conventions programme.

2. Une offre financière détaillée pour l'accompagnement et la réalisation d'une étude d'impact sur les deux conventions programme.

PARTIE 2 : ÉVALUATION FINALE

3. Une offre technique composée d'une note de compréhension des Termes des Référence (TdR), d'un exposé de la démarche méthodologique, d'un chronogramme d'exécution de la mission désignant clairement les jalons et les livrables et des références du/de la/des consultant.es (CVs détaillé) pour l'évaluation finale commune des deux conventions programme.

4. Une offre financière détaillée pour l'évaluation finale des deux conventions programmes.

Les offres doivent être adressées avant le 21/10/2024 - 12 h GMT aux adresses mail : riegel@coalitionplus.org ainsi qu'à prestation@coalitionplus.org, avec en objet du mail : "Offre évaluation et étude d'impact CP"

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel à cette adresse riegel@coalitionplus.org au plus tard le 06/10/2024. Les compléments d'informations donnés seront partagés à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 08/10/2024 . Pour cela, les soumissionnaires sont invités à indiquer leur intention de soumission par mail au plus tôt.

Les candidatures présélectionnées feront l'objet d'un entretien en visioconférence avant sélection finale des offres.

Démarrage de la consultance : 15/11/2024

Fin de la consultance : 15/12/2025

1. Eléments de Contexte

40 ans après la découverte des premiers cas de sida, malgré des progrès importants dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH, l'accès aux traitements et le respect des droits restent des enjeux internationaux majeurs, notamment pour les populations les plus éloignées du soin. Coalition PLUS, réseau global d'associations communautaires, a mis en place en 2014 des Plateformes sous-régionales de renforcement de capacités des organisations de la société civile actives dans la lutte. Depuis, les Plateformes et Réseaux se sont élargies et structurées, couvrant désormais 6 régions, 55 pays, 110 membres et partenaires, avec des succès forts : dépistage rapide communautaire VIH, IST, hépatites et cancer du col de l'utérus, offre de santé sexuelle, droits humains, grâce à la proximité des structures avec les populations vulnérables et leur ancrage local historique et stable.

Les Conventions programmes PLATEFORMES et PLAIDOYER et RECHERCHE COMMUNAUTAIRE sont deux contrats de financement soutenus par notamment l'Agence Française de Développement, le Robert Carr Fund et les fonds propres de Coalition PLUS qui s'articulent en parfaite complémentarité et autour d'une seule vision :

Promouvoir la participation des acteurs-trices communautaires dans des actions d'accès aux soins, de recherche communautaire et de plaidoyer comme levier indispensable à lutte contre le VIH et pour l'amélioration de la santé globale des populations clés (Objectif général)

N° contrat	Titre du programme	Date de démarrage (Phase 2)	Date de fin (Phase 2)	Périmètre géographique	Budget des programmes
CZZ34 19	PLATEFORMES - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés -	01/08/2022	31/12/2025	6 espaces géographiques: Maghreb, Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale et de l'Est, Océan Indien, Amérique Latine, Asie du Sud Est	5 000 000 €
CZZ35 72	PLAIDOYER ET RECHERCHE COMMUNAUTAIRE - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés -	01/11/2022	31/12/2025	1 espace linguistique lusophone : Afrique, Amérique du Sud, Asie	5 000 000 €

Ces Conventions programmes font suite à une première phase de financement qui a été exécutée entre 2018 et 2022. Chacune déploie son cadre d'intervention autour de trois objectifs spécifiques dont un objectif commun aux deux conventions :

	CP PLATEFORMES	CP RECHERCHE ET PLAIDOYER
OS1	Animer les Plateformes et réseaux de Coalition PLUS pour consolider un modèle partenarial dynamique, efficient, et capable de mutualiser les bonnes pratiques en leur sein comme en inter-Plateformes	
OS2	Renforcer les capacités des partenaires des Plateformes dans le déploiement d'un paquet essentiel de services communautaires de prise en charge du VIH, des hépatites virales et IST comme offre intégrée et adaptée aux besoins des populations clés	Produire et valoriser des informations stratégiques de qualité en accompagnant les acteurs-trices communautaires afin de contribuer à l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins et nourrir le plaidoyer
OS3	Renforcer la plus-value de l'expertise communautaire comme réponse adaptée au VIH et aux hépatites virales à travers le soutien aux dynamiques d'apprentissage, d'innovation et de valorisation des compétences et des savoirs en interne et en externe des Plateformes et des réseaux de Coalition PLUS	Améliorer les politiques publiques, le respect des droits humains et l'impact des financements de la lutte contre le sida à travers des efforts de plaidoyer renforcés.

Les activités sont déployées par les Plateformes et Réseaux, et notamment par **les 6 associations porteuses de Plateformes et Réseaux** : ALCS (Maroc) ; ARCAD Santé PLUS (Mali) ; ANSS (Burundi) ; PILS (République de Maurice) ; Kimirina (Equateur) ; MAC (Malaisie) ; GAT (Portugal), et leurs partenaires membres des Plateformes et Réseaux. Au total ce sont **87 associations communautaires** de lutte contre le sida qui sont investies dans la mise en œuvre et réparties dans **43 pays** en Afrique du Nord et Moyen Orient, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et du Centre, dans l'Océan Indien, en Amérique Latine, et en Asie du Sud-Est. Les bénéficiaires finaux sont notamment les PVVIH et populations clés des pays cibles.

Exemples d'Activités organisées par les Réseaux (en plaidoyer, recherche, structuration associative, gouvernance, amélioration des services, etc.)

- Comité de pilotage de la gouvernance du Réseau annuel en présentiel réunissant les présidents-es des associations partenaires du Réseau
- Atelier local de renforcement de capacités sur les représentations des Populations Clés, le genre et les droits humains au Cameroun
- Atelier régional de formation sur le diagnostic et la prise en charge proctologique en Afrique de l'Ouest
- Atelier national de formation des pairs éducateurs et autres staffs sur la PrEP Communautaire au Burkina
- Atelier de renforcement de capacité sur la micro-élimination du VHB auprès des populations clés et des femmes enceinte en Indonésie
- Accompagnement d'organisations communautaires dans la mobilisation de ressources, le montage et la rédaction de projets terrain
- Diagnostics organisationnels d'une association récemment entrée dans un Réseau

Exemples d'Activités inter-réseaux et transversales

- Atelier inter-réseau sur le plaidoyer pour un accès à la PrEP dans les régions MENA et AOC
- Atelier inter-réseau en ligne sur la santé mentale des populations clés,
- Création d'un module de e-learning sur les bases en plaidoyer

2. Cadre de Suivi et d'évaluation des Conventions programmes

Les Conventions programmes disposent d'un cadre de suivi-évaluation qui comprend :

- Des indicateurs globaux programmatiques qui font l'objet d'un suivi régulier et sont documentés dans les rapports intermédiaires et finaux des programmes

Par exemple : % des Réseaux ayant initié une stratégie de financement institutionnel afin de pérenniser leurs activités, % des Réseaux disposant d'un plan d'action intégré détaillé, % des réseaux ayant une gouvernance clairement définie

- Des indicateurs de suivi des activités qui sont documentés à travers un logiciel de suivi-évaluation et qui regroupent des données quantitatives mais également qualitatives sur les activités réalisées. Selon la nature des activités déployées et les zones d'intervention, ce cadre de suivi des activités est totalement ou partiellement implémenté.

Par exemple : Nombre d'activités de renforcement de capacité en structuration associative / Profil des participantes à un atelier de formation / Nombre d'articles scientifiques publiés / Nombre d'activistes formés sur des dispositifs de financement Fonds mondial, etc.

La tenue d'une étude d'impact et d'une évaluation finale des conventions programmes est un engagement contractuel vis-à-vis de l'Agence Française de Développement. Une première évaluation finale a été réalisée au terme de la phase 1 des Conventions programme.

Objectifs et méthodologie de l'étude d'impact :

Cette étude d'impact est une première pour les organisations du programme. Compte tenu de l'ampleur (volume, géographies) des actions du programme, de la diversité des thématiques traitées et du nombre d'organisations participantes à l'action, il est convenu que cette étude d'impact aura pour objectifs :

- D'accompagner les Réseaux au **développement d'une méthodologie de mesure d'impacts** à l'image du programme, de ses enjeux stratégiques et des acteurs qui en assurent la mise en œuvre, sur un périmètre pilote de quelques actions, et qui aura vocation à être répliqué lors de la prochaine phase du programme.
- De **mesurer l'impact de ces interventions** avec les organisations impliquées dans la mise en œuvre des Conventions Programmes en fonction des thématiques préalablement choisies par lesdites organisations.

L'approche proposée par Coalition PLUS n'est donc pas uniquement la réalisation d'une étude d'impact externe, mais bien de renforcer la culture collective de l'évaluation et la mesure d'impacts à travers un programme de formation et d'accompagnement à la définition de la méthodologie de mesure d'impacts, sa mise en œuvre et à son évaluation.

Méthodologie et Chronogramme proposé :

- Pour les 7 plateformes et réseaux du programme, les équipes identifient 1 thématique et dans cette thématique 1 champ d'activités précis sur lequel ils souhaitent déployer une méthodologie de mesure d'impacts (**Septembre/octobre 2024**). Ils en définissent les indicateurs d'effet ou d'impact à moyen terme, établissent une baseline (**Novembre/Décembre 2024**) et élaborent une stratégie de mesure des activités en cours et à venir dans ce champ d'activités (**Janvier/Septembre 2025**).
- Pour les activités transversales du programme, l'équipe de coordination identifie maximum 2 thématiques ou champs d'intervention communes à l'ensemble des 7 réseaux sur lesquels elle souhaite déployer une méthodologie de mesure d'impacts (**Septembre/octobre 2024**). Elle en définit les indicateurs, établit une baseline (**Novembre/Décembre 2024**) et élabore une stratégie de mesure des activités en cours et à venir dans ses thématiques (**Janvier/Septembre 2025**).

Au terme de cette période, un bilan et une évaluation de la méthodologie sont proposés, incluant des recommandations collectives autour de la mise à l'échelle de cette méthodologie durant la prochaine phase du programme. (**Octobre 2025**)

Coalition PLUS accompagnera **entre Septembre et Octobre 2024** les organisations dans le choix des thématiques sur lesquelles elles souhaiteraient être évaluées et de s'assurer que les champs d'activités sont bien précis, et que la sélection permet d'avoir une mosaïque de thématiques à l'image de ce que couvre les Conventions Programmes.

Sur cette même période, chaque réseau et l'équipe de coordination feront sur leur thématique et champ d'activités retenu une revue documentaire des réalisations à date et des livrables obtenus qui sera mis à disposition de la consultance.

Il est attendu de la consultance :

- De proposer une méthodologie pour accompagner les équipes dans la **définition des indicateurs pertinents**. Cette méthodologie inclut le partage des notions de base sur les indicateurs d'impacts incluant un support au choix pour les participants (formation en ligne, fiche outil ou autre) et une session d'accompagnement à la définition des indicateurs pertinents pour chaque réseau en fonction de sa thématique retenue.
- De proposer une méthodologie pour accompagner les équipes dans **l'élaboration d'une baseline**. Cette méthodologie inclut le partage des notions de base sur les baselines incluant un support au choix pour les participants (formation en ligne, fiche outil ou autre) et une session d'accompagnement à l'élaboration de la baseline pour chaque plateforme et réseau en fonction de sa thématique retenue.
- De proposer une méthodologie pour accompagner les équipes dans **la collecte et l'analyse des données d'impact**. Cette méthodologie inclut une session d'accompagnement à l'élaboration de la méthodologie de collecte pour chaque plateforme et réseau en fonction de sa thématique retenue, ainsi qu'une session de suivi à mi-parcours de la période de mesure d'impacts.
- De **construire et d'animer un atelier de restitution (atelier bilan)** de la démarche de mesure d'impacts qui permettra d'évaluer le processus avec les parties prenantes et

d'établir des recommandations et un plan d'actions à conduire durant la prochaine phase de financement.

Les propositions complémentaires ou alternatives qui entrent en ligne avec l'objectif de renforcement de capacités des équipes des Plateformes et des Réseaux seront également appréciées. Au total, ce sont environ **30 personnes** qui seront parties prenantes de cette étude, soit 2 à 3 personnes par Réseau et entre 5 et 10 personnes à la coordination des programmes.

La majorité des travaux aura lieu **en virtuel**, compte tenu de l'éloignement géographique des parties prenantes. La méthode d'accompagnement devra donc prendre en compte cette spécificité. L'atelier bilan (octobre 2025) pourra s'envisager en présentiel (Lieu Maroc) en format réduit (1 représentant par réseau) ou en virtuel en format plus élargi. Les coûts d'organisation et de participation des équipes du programme à cet atelier seront pris en charge par Coalition PLUS.

Objectifs et méthodologie de l'évaluation finale :

L'évaluation externe finale est un engagement contractuel aux Conventions programmes. Elle devra vérifier si les activités des programmes ont abouti à atteindre les objectifs initiaux, conformément aux stipulations de la convention et aux procédures de l'AFD. Pour cela, elle entre dans le **cadre méthodologique proposé par l'AFD** :

"Les évaluations s'appuient sur les principes proposés par le comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE) en matière d'évaluation des projets de développement (impartialité et indépendance, crédibilité, utilité, participation et coordination). Elles sont généralement menées en se référant aux six critères définis par le CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité).

L'évaluation de la phase 2 des Conventions Programme devra **prendre en compte différents enjeux et spécificités de l'action, de manière à influencer la stratégie d'intervention** pour les prochaines phases. Ainsi, le travail d'évaluation inclura :

- Une analyse autour de **questions évaluatives spécifiques** à chaque axe des programmes (gouvernance, pérennité des réseaux,
- Une analyse particulière des **changements** auxquels ont contribué les programmes, des **effets** produits en termes de renforcement de capacités, de gouvernance, de renforcement du pouvoir d'agir, ou encore d'influence des politiques publiques, **et des impacts** (nourrie par l'étude d'impact précédemment citée).
- Une analyse de la prise en considération des thématiques transversales (genre, biodiversité/climat, jeunesse).

L'AFD est ouverte à une pluralité de méthodologies d'évaluation. La plupart des évaluations de projet sont basées sur les objectifs du projet. Des approches affranchies des objectifs (outcome harvesting, most significant change) peuvent aussi être utiles en fonction des

enjeux de l'évaluation, de même que le recours aux approches orientées changement (AOC) est encouragé.

L'évaluation sera conduite sur la période Septembre 2025 / Novembre 2025. Les questions évaluatives et autres éléments méthodologiques seront précisés au démarrage du travail de l'évaluation. **Le travail d'évaluation doit être complémentaire au travail réalisé sur l'étude d'impacts.** Il sera possible d'inclure un travail d'évaluation sur le terrain si la proposition méthodologique retenue en souligne la pertinence, mais la réalisation de missions sur le terrain n'est pas exigée. Le choix des terrains sera analysé avec vigilance pour ne pas biaiser les résultats de l'évaluation qui concernent l'ensemble du périmètre géographique des Conventions programmes. Un temps de restitution en virtuel de l'évaluation est à prévoir.

5. Modalités de la consultance

La consultance devra être conçue :

- Sur deux temps distincts, à savoir la réalisation d'une **étude d'impacts sur une période d'Octobre 2024 à Octobre 2025** et la réalisation d'une **évaluation finale sur une période de Septembre 2025 à Novembre 2025.**
- Avec une méthodologie distincte pour la réalisation de l'étude d'impacts et la réalisation de l'évaluation finale, répondant chacune à des objectifs et des livrables spécifiques.
- Sans distinction et déclinaison du travail sur les deux conventions "PLATEFORMES" et "PLAIDOYER ET RECHERCHE COMMUNAUTAIRE" mais en considérant le tout comme un seul ensemble programmatique à étudier et évaluer.
- **En tenant compte de la diversité linguistique des Réseaux** (possibilité d'animer des temps à minima **en français et en anglais** (autres langues des Réseaux : arabe, espagnol, portugais), traduction des supports de communication français/anglais, etc.) ainsi que du décalage horaire entre les Réseaux les plus éloignés

Modalités de suivi de la prestation

Les temps de coordination suivant devront être intégrés :

- Une réunion de cadrage au démarrage de la prestation (Equipe de coordination - 2H)
- Une réunion de lancement de l'étude d'impact (Équipes Réseaux et de coordination - 2H)
- Une réunion mensuelle de suivi avec l'équipe de coordination (1H)
- Une réunion de point à mi-parcours (Équipes Réseaux et de coordination - 2H)
- Une réunion de clôture de la prestation (Equipe de coordination - 2H)

Livrables attendus :

- Une note méthodologique au démarrage alimenté par la réunion de cadrage
- Une note méthodologique spécifique à l'étude d'impact ;
- Tous les supports de formation + un CR de l'accompagnement de chaque réseau à l'étude d'impact
- Rapport de l'atelier bilan à l'étude d'impact (capitalisation de la démarche)

- Rapport de l'étude d'impact (avec les résultats analysés de la mesure d'impacts réalisé)
- Une note méthodologique spécifique à l'évaluation finale ;
- Un rapport d'évaluation finale incluant un plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation

A ce stade, il est laissé à l'appréciation du soumissionnaire la possibilité de faire des propositions méthodologiques alternatives et/ou complémentaires. Une vigilance particulière sera faite sur :

- Le nombre de personnes/jours consacré à chacun des travaux
- La dimension des actions de renforcement de capacités dans l'offre proposée
- Les dispositions particulières concernant le travail en distanciel
- La pertinence et l'incidence sur la proposition complète de déplacements internationaux, au regard de nos engagements environnementaux.

Ces éléments devront pouvoir s'apprécier dans les offres techniques et financières proposées.

Profil des candidat.es

Les travaux devront être conduits par une équipe de consultant.es garantissant :

- Une complémentarité des champs d'expertises requis
 - Méthodes d'évaluation d'impact et d'évaluation de programmes multi pays
 - Ingénierie de formation et d'accompagnement au changement
 - Connaissance des enjeux de la lutte contre le VIH et en particulier des acteurs communautaires
- Une connaissance approfondie d'une grande majorité des terrains d'intervention
- La capacité à interagir avec les équipes de mise en œuvre en français et anglais (idéalement espagnol). A défaut, des coûts d'interprétariat devront être inclus dans la proposition.

L'un des consultant-es sera chef-fe de mission et sera l'interlocuteur/trice de Coalition PLUS.

Budget de l'évaluation externe

Le budget de l'ensemble de la prestation (étude d'impact et évaluation finale) **n'excédera pas 80 000€ euros TTC** (coûts directs et imprévus inclus - hors déplacement des équipes de Coalition PLUS lors de l'atelier bilan si l'option présentielle est retenue).

La prestation sera encadrée par un contrat de consultance et le paiement se fera en trois temps : une première tranche à la signature du contrat ; une deuxième à la remise du rapport de l'étude d'impacts et une troisième et dernière tranche à la remise du rapport final d'évaluation.

6. Procédure de soumission et de sélection des offres

Le dossier de réponse à l'Appel d'Offres doit comprendre :

1. Une offre technique pour l'étude d'impacts composée :

- D'une note de compréhension des Termes de Référence (TdR),
- D'un exposé de la démarche méthodologique,
- D'un chronogramme d'exécution de la mission

2. Une offre technique pour l'évaluation finale composée :

- D'une note de compréhension des Termes de Référence (TdR),
- D'un exposé de la démarche méthodologique,
- D'un chronogramme d'exécution de la mission

3. Pour chaque offre (étude d'impact et évaluation) Une offre financière détaillée, incluant :

(a) Détail des Coûts

- Indiquer le nombre de jours/personne nécessaires pour chaque étape méthodologique de la mission
- Préciser le coût unitaire jours/personne pour chaque consultant impliqué, inclure tous les autres coûts directs éventuels (déplacement de l'équipe de consultance, frais d'interprétariat etc.).

(b) Répartition des Coûts

- Fournir une répartition claire des coûts par activité

(c) Justification des Coûts

- Chaque poste budgétaire doit être justifié et détaillé pour assurer la transparence et la compréhension des coûts proposés

(d) Offre TTC

- L'offre financière doit être présentée en TTC (Toutes Taxes Comprises).

4. Des CV et références de chaque membre de l'équipe de consultants.

5. Une Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social (modèle fourni en annexe)

6. Conformité au RGPD : Une déclaration confirmant que toutes les activités de traitement de données personnelles seront conformes aux exigences du RGPD

Processus d'instruction et de sélection des offres :

Les offres doivent être adressées avant le 21/10/2024 - 12 h GMT aux adresses mail : riegel@coalitionplus.org ainsi qu'à prestation@coalitionplus.org, avec en objet du mail : "Offre évaluation et étude d'impact CP"

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel à cette adresse riegel@coalitionplus.org , au plus tard le 06/10/2024. Les compléments d'informations donnés seront partagés à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le 08/10/2024 . Pour cela, les soumissionnaires sont invités à indiquer leur intention de soumission par mail au plus tôt.

Les candidatures présélectionnées feront l'objet d'un entretien en visioconférence avant sélection finale des offres, durant la semaine du 21/10/24.

Annexe : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : (Réalisation de l'évaluation finale et d'une étude d'impact des programmes : "PLATEFORMES - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés" & "PLAIDOYER ET RECHERCHE COMMUNAUTAIRE - Innover, Former et Transférer : les communautés en action contre le VIH et pour la santé des populations clés") (le "Marché")

A : Coalition PLUS (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (AFD) ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;

2.3) avoir fait l'objet d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.4) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.5) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

2.6) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.7) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.8) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar>²;

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD .

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

2.9) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour

une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

5.6) Nous-même, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD

Nom : _____ En tant que :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de³ _____

En date du : _____ jour de :

³ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.